L’ANTS et le permis de conduire

Description

La demande de permis de conduire se fait uniquement en ligne sur le site de l’Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

En effet, depuis le plan préfectures nouvelle génération (PPNG) de 2017, l’ANTS est devenue la seule administration compétente en matière de titres sécurisés. C’est donc elle qui reçoit et traite les demandes de carte d’identité, de passeport et de permis, mais aussi toute demande de certificat d’immatriculation d’un véhicule.

Obtenir mon permis de conduire sur le site de l’ANTS

Comment faire une demande de permis de conduire sur le site de l’ANTS ?

La demande de permis de conduire se fait exclusivement en ligne, sur le site de l’ANTS. Cela vaut pour votre 1ère demande suite à la réussite de l’examen du permis, mais également lorsque vous souhaitez renouveler le titre.

Pour ce faire, vous devrez créer un compte ANTS si vous n’en disposez pas déjà. La création de ce compte est relativement simple. Il suffit de suivre les instructions sur le site.

Une fois le compte créé, la **demande de permis de conduire se fait en 5 étapes principales** sur le site de l’ANTS :

1. Dans la rubrique « *Permis de conduire* », cliquez sur « *Demander la fabrication de votre permis de conduire* » ;
2. Sélectionnez le motif de la demande (réussite à l’examen, perte, vol, détérioration, etc.) ;
3. Complétez tous les champs du formulaire en ligne ;
4. Téléchargez vos justificatifs sur la plateforme au format numérique ;
5. Après avoir vérifié que les informations transmises sont correctes, signez et validez votre demande, puis téléchargez votre justificatif de dépôt du dossier.

© 2023 LEGALPLACE SAS

À noter : Il est également possible de se connecter au téléservice de l’ANTS en s’identifiant via le service FranceConnect. En effet, l’ANTS et FranceConnect opèrent ensemble afin de faciliter l’accès aux téléservices de l’administration.

Une fois le dossier complet et déposé, les **agents de l’ANTS se chargent du traitement et de la validation de la demande** de permis de conduire. Le dossier est ensuite transmis à l’Imprimerie nationale pour la confection du titre.

Généralement, vous recevez votre permis dans un **délai d’environ 1 mois après le dépôt du dossier** (35 jours en moyenne).

Bon à savoir : En attendant de recevoir le permis définitif, vous pouvez circuler légalement avec le certificat de réussite à l’examen.

Quels documents transmettre à l’ANTS pour l’obtention d’un permis de conduire ?

Toute demande de titre sécurisé nécessite de transmettre un certain nombre de documents à l’administration. C’est également le cas pour une demande de permis de conduire.

© 2023 LEGALPLACE SAS

À ce titre, pour obtenir votre permis, vous devrez **joindre les documents suivants** :

- Justificatif d'identité en cours de validité ;
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois ;
- Photo d'identité papier ou numérique : il existe des photographes habilités ANTS et des photomatons permettant d'obtenir une photo signature numérique. Cette photo contient une référence alphanumérique composée de 22 caractères, valable pendant 6 mois mais utilisable une seule fois ;
- Certificat d'Examen au Permis de Conduire (CEPC) ;
- ASSR2 ou ASR ou déclaration sur l'honneur en vue de la délivrance d'un 1er titre de conduite.

À noter : Lorsque vous optez pour une photo papier, il faudra télécharger et envoyer le formulaire de dépôt photo signature. La 2nde option reste privilégiée pour des raisons de praticité.

Cependant, la liste des documents à fournir peut légèrement varier en **présence de situations particulières** :

- Avis médical délivré par un médecin agréé pour un permis de conduire de la catégorie poids lourd ;
- Justificatif d'identité d'un représentant légal pour un mineur ou une personne sous tutelle ;
- Déclaration de vol réalisée auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie en cas de vol ;
- Déclaration de perte du permis directement sur l'ANTS, en même temps que la demande de nouveau permis de conduire, en cas de perte du document.

Comment suivre l'avancée de la demande et la fabrication du titre ?

Comme pour le suivi d'une carte grise, vous avez accès au suivi du permis de conduire directement depuis votre compte ANTS.

En effet, les délais de réception peuvent être allongés ou raccourcis en fonction de la période de l'année et du flux de demandes.

Afin de savoir précisément où en est la confection de votre permis, vous pouvez :

1. Consulter votre suivi en ligne depuis votre espace personnel ANTS ;

© 2023 LEGALPLACE SAS

2. Contacter directement l'ANTS.

Suivi en ligne sur le site de l'ANTS

Les services de l'ANTS permettent d'**accéder au suivi de la fabrication du permis de conduire depuis votre compte personnel**.

Pour ce faire, il suffit de vous identifier sur le site de l'Agence et de cliquer sur « *Suivre votre démarche en ligne* » dans la catégorie « *Permis de conduire* ». Vous accéderez ainsi à votre tableau de bord et au détail de vos démarches en cours.

Vous aurez notamment accès aux informations suivantes :

- Numéro de dossier ;
- Type de demande ;
- Etat d'avancement de la demande ;
- Date de création de la demande ;
- Eventuelles actions à mener (document à ajouter par exemple).

Toutefois, si vous souhaitez de plus amples informations ou en cas d'interrogation particulière, vous avez toujours moyen de **contacter directement l'ANTS**.

Contacter l'agence nationale des titres sécurisés

Si vous n'êtes pas à l'aise avec l'outil informatique ou que vous désirez simplement obtenir des renseignements complémentaires à ceux indiqués dans le suivi en ligne, sachez que vous avez la possibilité de prendre contact avec l'ANTS par téléphones aux horaires indiqués ci-dessous.

En réalité, **3 options s'offrent à vous** :

- Par téléphone au 34 00, du lundi au vendredi de 7h45 à 19h et le samedi de 8h à 17h ;
- Via le formulaire de contact disponible sur le site ;
- Via leurs réseaux sociaux officiels (Facebook et Twitter).

Par ailleurs, si l'ANTS est injoignable par téléphone, vous pouvez aussi **contacter un agent par messagerie en ligne**, directement depuis votre espace personnel.

© 2023 LEGALPLACE SAS

Attention : Depuis l'étranger et l'Outre-mer, le numéro de téléphone est le 09 70 8307 07 et non pas le 34 00.

Quand faire une demande de permis de conduire sur le site de l'ANTS ?

Différentes situations peuvent vous amener à faire une demande de permis de conduire auprès de l'ANTS.

Dans un premier temps, la 1ère demande résulte de la **réussite à l'examen du permis de conduire**. Néanmoins, l'auto-école se charge généralement de cette demande à votre place. De votre côté, vous n'avez souvent qu'à fournir les documents nécessaires.

Par la suite, **divers cas peuvent justifier une nouvelle demande** de permis de conduire tels que :

- Perte ou vol ;
- Changement d'état civil ;
- Fin de validité du permis ;
- Invalidation ou annulation du permis de conduire ;
- Suspension du permis de conduire ;
- Validation d'un diplôme professionnel ;
- Régularisation médicale ;
- Conversion de brevet militaire.

Zoom : Si vous venez d'acquérir un véhicule suite à l'obtention de votre permis de conduire, n'hésitez pas à passer par LegalPlace pour votre demande de certificat d'immatriculation. Vous vous assurez ainsi un véritable gain de temps et d'énergie. Il vous suffit de compléter un court formulaire en ligne et de joindre les pièces justificatives demandées. Vous recevrez votre carte grise directement à domicile.

Comment le renouveler ou en demander un nouveau ?

© 2023 LEGALPLACE SAS

Comme pour la demande initiale, l'ANTS est seule compétente pour traiter une demande de renouvellement ou de refabrication du permis de conduire. Lorsque votre titre arrive en fin de validité ou en cas de perte ou de vol, vous devez obligatoirement déposer une demande en ligne.

Fin de validité du permis de conduire

La démarche requise pour le renouvellement du permis de conduire auprès de l'ANTS est relativement simple. En tout état de cause, elle est **quasiment identique à la procédure de demande** décrite plus haut.

En effet, vous aurez juste à sélectionner « *Perte, vol, détérioration, fin de validité ou changement d'état civil* » à la 2ème étape de la démarche (correspondant au choix du motif de la demande).

Une fois cette démarche identifiée, vous n'avez plus qu'à **compléter le formulaire de demande en ligne**.

Perte ou vol du permis de conduire

Dans le cadre de la perte ou du vol de votre permis de conduire, le schéma est le même sur le site de l'ANTS. Vous devez **choisir exactement la même démarche que pour le renouvellement** du titre, puis remplir le formulaire dématérialisé.

Cependant, au moment où vous effectuerez votre demande, vous devrez en même temps **réaliser votre déclaration de perte**, directement sur le site de l'ANTS.

En revanche, si on vous a volé le permis de conduire, il faudra obligatoirement **faire une déclaration de vol au commissariat ou en gendarmerie**, avant de déposer une demande de fabrication sur le site de l'ANTS.

Quelles sont les démarches disponibles en ligne en matière de permis de conduire ?

Le site de l'ANTS propose diverses formalités relatives au permis de conduire. En effet, vous pouvez accéder aux démarches suivantes :

- Suivi d'une démarche en cours ;
- Inscription à l'examen du permis de conduire ;

© 2023 LEGALPLACE SAS

- Demande de fabrication du permis de conduire ;
- Demande de permis international ;
- Echange d'un permis de conduire étranger ou obtenu dans une COM (collectivité d'Outre-mer) pour un permis français ;
- Signalement d'une erreur sur le permis de conduire.

À noter : : En plus, du permis voiture, l'ANTS traite les demandes de permis moto et de tout autre véhicule.

FAQ

Comment contacter l'ANTS pour le permis de conduire ?

Comme pour les certificats d'immatriculation, vous pouvez joindre l'ANTS par téléphone au 34 00 pour la France métropolitaine ou au 09 70 83 07 07 depuis l'Outre-Mer et l'étranger. Il est également possible de contacter l'Agence via le formulaire de contact disponible sur le site ou d'interpeller ses agents sur les réseaux sociaux.

Comment récupérer son permis sur le site de l'ANTS ?

Le permis de conduire est envoyé directement à votre domicile à l'issue du traitement de votre demande et de sa fabrication par l'Imprimerie nationale. Les délais sont parfois assez long puisqu'il faut compter 35 jours en moyenne à partir du dépôt de la demande sur le site de l'ANTS.

Combien coûte la demande de permis de conduire ?

La demande de confection d'un permis de conduire est gratuite sur le site de l'ANTS. Toutefois, en cas de perte ou de vol, des frais pourront vous être réclamés pour la confection et l'envoi du nouveau permis à votre domicile.

© 2023 LEGALPLACE SAS